Matériel d'armement et de sécurité

Hauturier au delà de 60 milles d'un abri — *150 newtons**

Semi-Hauturier de 6 milles d'un abri à 60 milles d'un abri — *150 newtons**

- Radiobalise de localisation de sinistre
- VHF portative

Côtier jusqu'à 6 milles d'un abri — *100 newtons**

- VHF fixe
- Radeau de survie
- Matériel pour faire le point
- Livre des feux tenu à jour
- Journal de bord
- Dispositif de réception des bulletins météos
- Harnais et longe par navire à moteur (par personne pour les voiliers)
- Trousse de secours
- Dispositif lumineux pour la recherche d'un homme à la mer de nuit

Basique jusqu'à 2 milles d'un abri — *50 newtons**

- Gilet de sauvetage ou brassière (par personne embarquée)
- Dispositif lumineux (assujetti à chaque gilet pour les VNM)
- Moyen mobile de lutte contre l'incendie
- Dispositif d'assèchement manuel (sauf navires auto-videurs)
- Dispositif de remorquage
- Ligne de mouillage (si masse lège >= 250 kgs)
- Pavillon national (hors eaux territoriales)
- Annuaire des marées
- Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer
- 3 feux rouges à main
- Compas magnétique (ou GPS compas)
- Cartes marines officielles (papier ou électroniques)
- Règlement International pour prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)
- Description du système de balisage

Définitions

—

1 mille = 1852 m
1 nœud = 1 mille à l'heure
***Abri** : endroit de la côte ou le navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité et en repartir sans assistance en tenant compte de la météo et des caractéristiques du navire.*

** Caractéristiques minimales pour les gilets de sauvetage Enfant < 30kg, 100 N min. quelque soit l'éloignement*

Conditions météorologiques des catégories de conception

	Vent maxi			Vagues (h. sign.)
Catégorie A	Force 9	Etabli 47 nds	Rafales env. 61 nds	> 4 m
Catégorie B	Force 8	Etabli 40 nds	Rafales env. 52 nds	< 4 m
Catégorie C	Force 6	Etabli 27 nds	Rafales env. 35 nds	< 2 m
Catégorie D	Force 4	Etabli 16 nds	Rafales env. 23 nds	< 0,3 m

Documents

- **Carte de circulation :** navire inférieur ou égal à 7 m
- **Titre de navigation et Acte de francisation :** navire supérieur ou égal à 7 m (ou inférieur ou égal à 7 m et plus de 22 CV fiscaux)
- **Permis Plaisance** correspondant / Si **VHF** licence + CRR (à l'étranger)

Autonomie de carburant

Prévoir une marge de sécurité de 30%. Le vent, les vagues et les courants contraires augmentent la consommation.

Mon Permis Bateau

Mémento Pocket

Permis Côtier

Permis plaisance «option côtière»
obligatoire pour piloter un bateau
de plaisance à moteur > 6 CV
jusqu'à 6 milles d'un abri

DEFIM

Carte marine

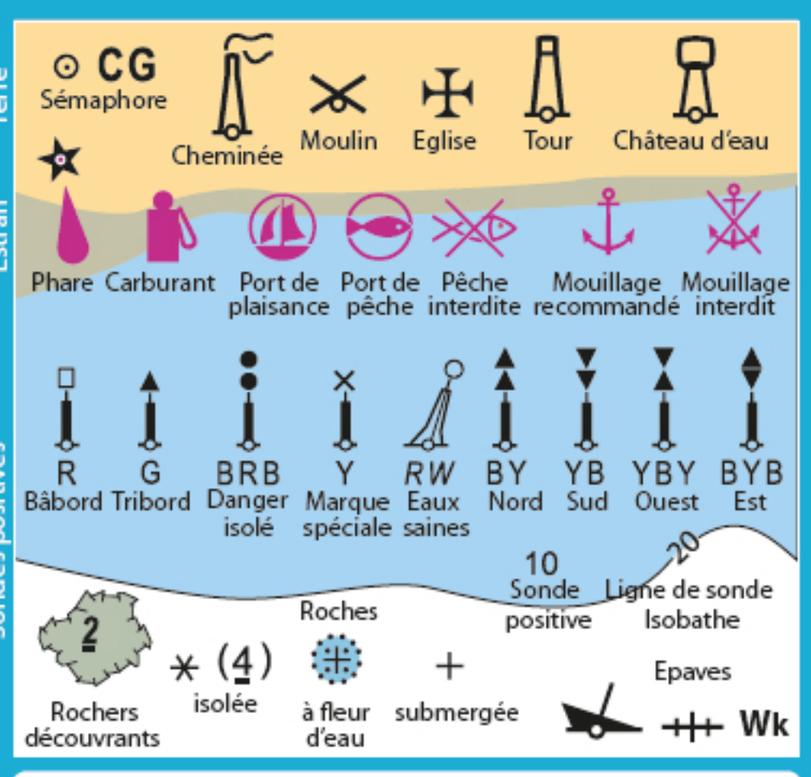

www.monpermisbateau.com

Préparez vos examens aux permis plaisance,
Consolidez vos connaissances
avec des experts de la navigation
et prenez la mer rassuré

cotier
fluvial
radio
hauturier

Reproduction interdite - Tous droits réservés - monpermisbateau.com - v. 05/2019

Feux et marques des navires

Feux de route d'un navire à moteur - Aucune marque de jour

	secteur	portée	couleur(s)
de tête de mât	225°	2 milles	blanc
de côté	112,5°	1 mille	rouge et vert
de poupe	135°	2 milles	blanc

Vus par l'avant

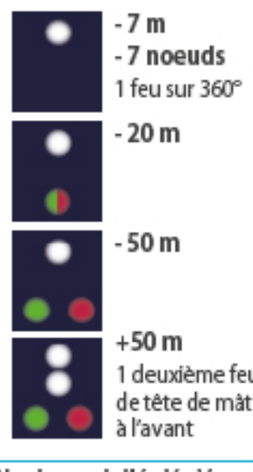

Au mouillage / **Echoué**

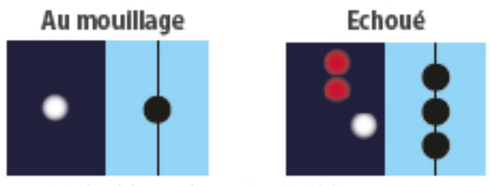

Le feu blanc à l'avant est visible sur 360°
Un 2ème feu blanc à l'arrière si + 50m

Bateau pilote / **Remorqueur**

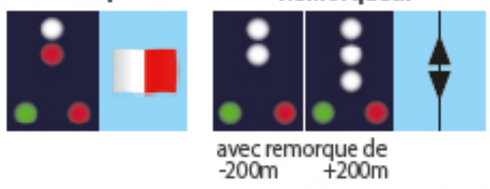

avec remorque de -200m +200m
+ feu de poupe jaune sur blanc

Navires privilégiés Vus par l'avant

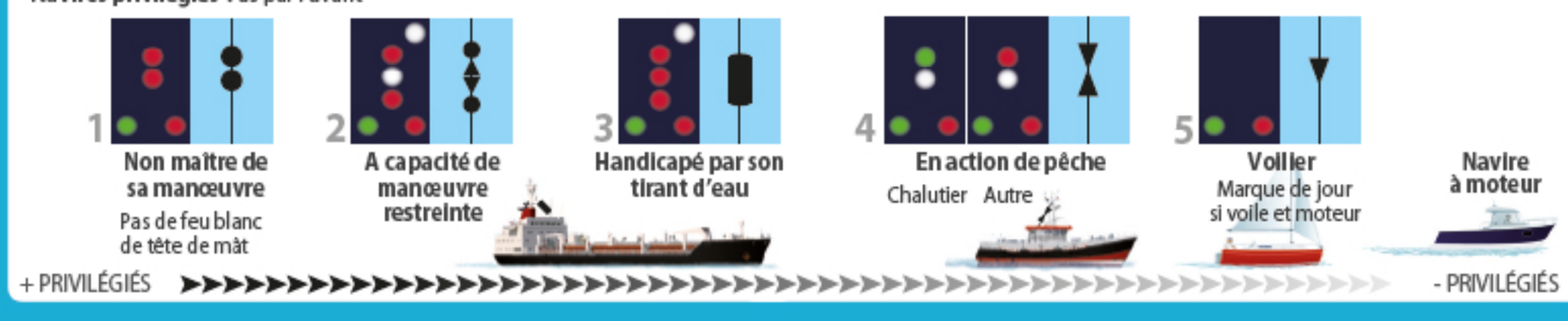

Règles de barre et de route

Veille visuelle et auditive : obligatoire de jour comme de nuit
- Navire à relèvement ou gisement constant : **risque de collision**
- **Adapter sa vitesse** aux conditions (par ex. visibilité réduite)

Croisements en mer
- Un navire à moteur doit s'écarter de la route des navires privilégiés (voir hiérarchie ci-dessous)
- Routes directement opposées : deux navires à moteur doivent venir sur tribord pour se croiser bâbord sur bâbord
- Routes convergentes : celui qui voit l'autre sur tribord doit manœuvrer

Navire rattrapant en mer

C'est au navire rattrapant de manœuvrer (secteur du feu de poupe).

Chenal étroit et dispositif de séparation de trafic
- Ne pas gêner les grands navires qui suivent la voie de circulation
- Traverser le plus perpendiculairement possible
- Dans un chenal étroit, chacun doit tenir sa droite

Passage aux écluses (sassement)
- Respecter les consignes et ordres des éclusiers
- Amarrer le bateau et surveiller la longueur des amarres
- Ne pas utiliser les moteurs une fois amarré

Balisage

Type de marques

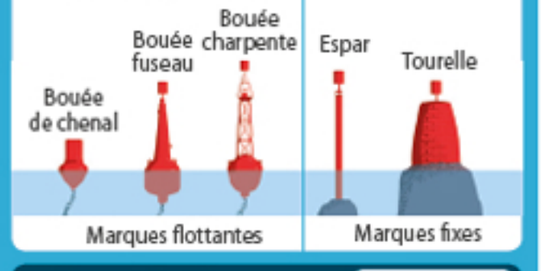

Rythme des feux

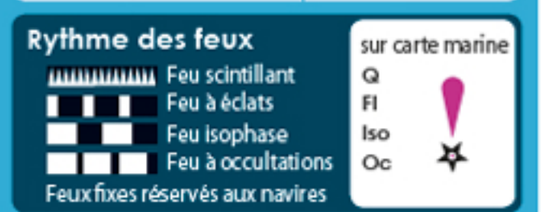

Balisage des plages — AUTORISÉ / INTERDIT

Marques latérales Région "A"

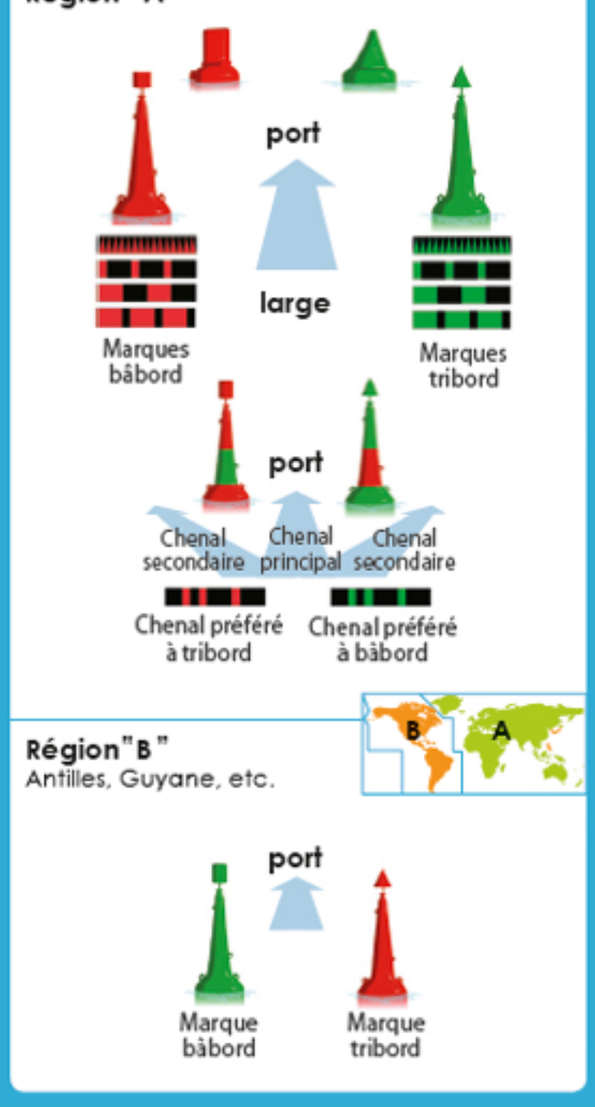

Région "B"
Antilles, Guyane, etc.

Marques cardinales

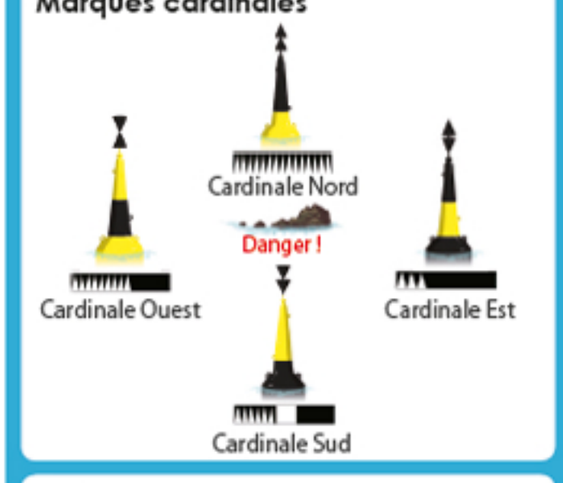

Autres marques

Dangers nouveaux

Il est interdit de s'amarrer sur une balise !

Signaux

Signaux portuaires

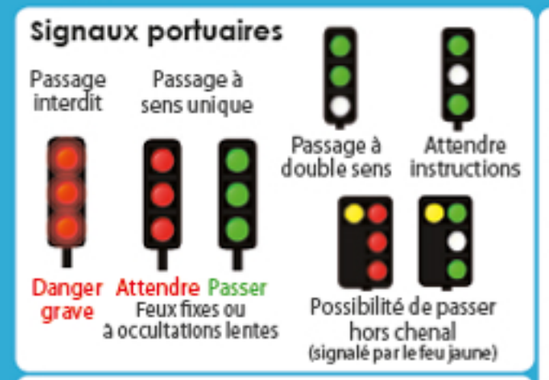

Plongée sous-marine

Passer à plus de 100 mètres de ces signaux

Signaux de détresse
- Feu rouge automatique à main
- Fusée à parachute
- Fumigène orange
- MAYDAY sur VHF canal 16 (196 depuis un tél.portable)
- Battements de bras
- Son continu (corne de brume, sifflet, etc.)
- SOS en morse (••• ——— •••)

L'assistance à un navire ayant émis un signal de détresse est obligatoire dans la mesure où vous ne mettez pas en danger votre vie et celle de votre équipage.

Signaux et informations météo

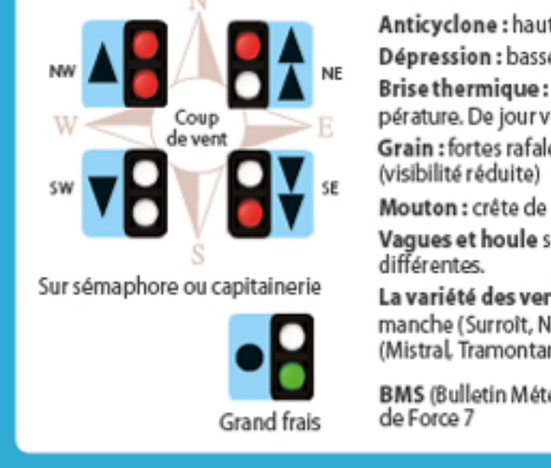

Anticyclone : hautes pressions
Dépression : basses pressions (< 1013 hpa)
Brise thermique : formée par la différence de température. De jour vers la terre, de nuit vers la mer
Grain : fortes rafales de vent mêlées de pluie (visibilité réduite)
Mouton : crête de vagues écumeuses
Vagues et houle sont deux composantes différentes.
La variété des vents est différente en atlantique/manche (Surroît, Noroît, etc.) et en méditerranée (Mistral, Tramontane, Marin, Libeccio, Sirocco, etc.)
BMS (Bulletin Météo Spécial) sur le 16 à partir de Force 7

VHF radiotéléphonie

	Signal	Catégorie	Exemple
Détresse	MAYDAY	Danger grave et imminent	Homme à la mer, chavirage
Urgence	PAN PAN	Sécurité du navire-personne	Blessé, remorquage
Sécurité	SECURITE	Sécurité de la navigation	Météo, épaves

appel
MAYDAY MAYDAY MAYDAY
ICI
Calypso, Calypso, Calypso,
FX FA *(indicatif d'appel)*

message
MAYDAY, Calypso, FX FA
Position du navire
Nature de la détresse
Type d'assistance requise
Nombre de personnes à bord

Communication de détresse

Affectation des voies
détresse/urgence/sécurité : **16**
navire-navire : **6, 8, 72 et 77**

Lexique

Voie d'eau	Flooding
Avarie	Damage
Echouement	Grounding
A la dérive	Adrift
Homme à la mer	Man overboard
Gîte	Listing
Risque de chavirement	In danger of capsizing
Avis de coup de vent	Gale warning
Attention !	Warning !
Navire coule	Sinking

Alphabet Phonétique International

A	Alfa	N	November
B	Bravo	O	Oscar
C	Charlie	P	Papa
D	Delta	Q	Quebec
E	Echo	R	Roméo
F	Foxtrot	S	Sierra
G	Golf	T	Tango
H	Hotel	U	Uniform
I	India	V	Victor
J	Juliett	W	Whiskey
K	Kilo	X	X-ray
L	Lima	Y	Yankee
M	Mike	Z	Zulu

Echelle Beaufort	Etat de la mer	Hauteur des vagues
Force 7 : Grand frais	Peu agitée	de 0,5 à 1,25 m
Force 8 : Coup de vent	Agitée	de 1,25 à 2,50 m
Force 9 : Fort coup de vent	Forte	de 2,50 à 4 m
Force 10 : Tempête	Très forte	de 4 à 6 m

Signaux sonores

Manœuvre

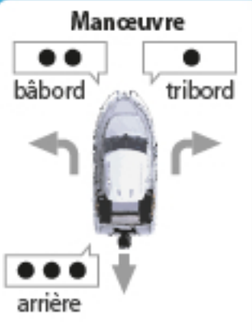

Dépassement

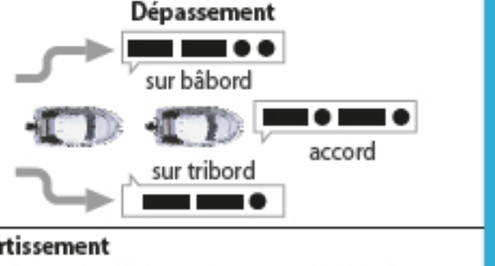

Avertissement
●●●● J'ai des doutes sur vos intentions
▬ J'approche d'un coude

Brume / visibilité réduite
Navire à moteur faisant route
(signal répété toutes les 2 mn)
▬ avec erre
▬ ▬ stoppé sans erre
▬ ● ● privilégié /remorqueur
▬ ● ● ● remorqué
● ● ● ● Navire pilote

Navire mouillé
Navire échoué

Protection de l'environnement
- Un sac plastique met environ 400 ans à disparaître en mer
- Déposer les déchets dans les containers adaptés
- Utiliser des zones de carénage et ne pas utiliser des produits agressifs pour le nettoyage/peinture du bateau
- Ne pas utiliser les sanitaires du bateau au port
- Passer à plus de 100 m des cétacés en mer

La mer est un milieu vivant et fragile et c'est aussi une ressource précieuse.

Mouillage
- Respecter les zones de mouillage
- S'informer de la nature des fonds
- Mouiller la longueur nécessaire
- Rincer la ligne de mouillage

Réglementations diverses

Limitations de distance

Navigation **diurne limitée à 2 milles** d'un abri : planche à voile, kite-surf, VNM 1 personne, engin à sustentation hydropropulsé.
Navigation **diurne jusqu'à 6 milles** d'un abri pour les VNM 2 personnes.

VNM : véhicules Nautiques à Moteur.

Ski nautique

Restrictions : 2 personnes à bord du bateau (sauf moniteur F.F.S.N)
Interdictions : zone de baignades et à vitesse limitée
Engin tracté : Flamme orange à l'arrière du bateau, filin flottant et gilets de couleur vive, le bateau doit pouvoir embarquer tout le monde.

Pêche de loisir

Un bateau tractant n'est pas prioritaire.

Se renseigner sur la réglementation locale aux Affaires Maritimes. (espèces, tailles, marquage, etc.)
Respecter les tailles autorisées
Marquer en coupant une partie de la queue
Ne pas vendre le produit de la pêche
2 casiers maximum par bateau

Pêche sous-marine

Age minimum : 16 ans
Restrictions : de jour uniquement et sans équipement respiratoire. Ne pas s'approcher à moins de 100 m d'un navire.

Responsabilité du chef de bord

Le chef de bord est le membre d'équipage responsable de la conduite du navire. Ce n'est pas automatiquement le propriétaire ou le locataire. Il doit entre autres :
- S'informer des conditions météo
- Assurer la sécurité du navire et de l'équipage
- Embarquer le matériel de sécurité adapté
- Respecter les règles et la législation
- Assurer ou faire assurer la veille
- Vérifier le Registre Spécial (en cas de location)